

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que l'étude de ce rapport soit remise et que le Bureau des Commissaires soit respectueusement prié de bien vouloir fournir au Conseil les renseignements suivants:

10. Combien d'argent a été voté pour faire des puisards en béton ?

20. Combien y a-t-il eu de puisards de faits et d'installer ?

30. Les puisards en béton ont-ils donné satisfaction ?

40. Ces puisards sont-ils moins dispendieux et préférables aux puisards en fonte.

18.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$8,630 pour le pavage de la rue Cathcart.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit retourné au Bureau des Commissaires pour plus ample étude.

19.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$300 "re" achat d'une automobile pour le Chef de Police.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (M. l'éch. Martin dissident).

20.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de discontinuer les procédures pour l'effacement de la ligne homologuée de la rue L'Espérance.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. GARCEAU, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

21.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de recommander le paiement des comptes du département des Incendies, s'élevant à \$6,129.36.

M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'éch. O'CONNELL, :

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'éch. MARTIN appuyé par M. l'éch. VANDELAC, propose en

Amendement: Que l'étude de ce rapport soit différée jusqu'à ce que la Commission Spéciale, qui a été chargée de faire une enquête sur les comptes dont on recommande le paiement, ait soumis son rapport au Conseil.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Ward, Larivière, Martin, Séguin, Giroux, Poissant, Vandelac.—7.

Contre: L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Robinson, Boyd, Garceau, Monahan, Clément, Létourneau, Emard, Bastien, Turcot, Morin, Fraser, Stroud, Macdonald, Ménard, Judge.—18.

Ainsi, il est rejeté.

La proposition principale étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence. (MM. les échevins Martin et Giroux dissidents).

M. l'éch. Fraser quitte la salle du Conseil.

22.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de répondre à une question "re" Voies du Grand Tronc sur la jetée, quartier St-Gabriel.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et que copie en soit transmise à M. l'échevin Monahan.

23.—Du Bureau des Commissaires, répondant à une question "re" fermeture de l'eau à certains contribuables. M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'éch. ROBINSON

Propose Que ledit rapport soit reçu et que copie en soit transmise à M. l'éch. Martin.

M. l'éch. MARTIN, appuyé par M. l'éch. VANDELAC, propose en

Amendement: Que le Bureau des Commissaires soit respectueusement prié de bien vouloir donner instruction aux fonctionnaires de la Cité de ne plus fermer l'eau vu que le Médecin Officier de Santé déclare que le système de fermeture de l'eau dans le cas de non-paiement peut

Resolved: That consideration of said report be deferred until that the Board of Commissioners be requested to furnish to the Council the following information:

(1) What amount was voted for the construction of concrete gullies?

(2) How many gullies have been constructed and installed?

(3) Have the concrete gullies given satisfaction?

(4) Are these gullies less expensive and are they preferable to the cast iron gullies?

18.—From Board of Commissioners, to vote a sum of \$8,630 to pave Cathcart St.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners for further consideration.

19.—From Board of Commissioners, to vote an appropriation of \$300 "re" purchase of an automobile for chief of Police.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Martin dissenting).

20.—From Board of Commissioners to discontinue proceedings "re" erasure of homologated lines of L'Espérance Street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE seconded by Ald. GARCEAU, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

21.—From Board of Commissioners to pay certain accounts against the Fire Department amounting to \$6,129.36.

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. O'CONNELL,

That said report be received and adopted.

Moved in amendement by Ald. MARTIN, seconded by Ald. VANDELAC,

That further consideration of said report be deferred until such time as the Special Committee appointed to investigate said accounts shall report to Council.

Said amendment being put, the Council divided:

Yeas: Ward, Larivière, Martin, Séguin, Giroux, Poissant, Vandelac.—7.

Nays: L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Robinson, Boyd, Garceau, Monahan, Clément, Létourneau, Emard, Bastien, Turcot, Morin, Fraser, Stroud, Macdonald, Ménard, Judge.—18.

So it passed in the negative.

The main motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly (Ald. Martin and Giroux dissenting).

Ald. Fraser left the Council Chamber.

22.—From Board of Commissioners to reply to a question "re" track on dyke, St. Gabriel Ward.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said report be received and that a copy thereof be transmitted to Ald. Monahan.

23.—From Board of Commissioners, replying to a question "re" discontinuation of water supply to certain ratepayers.

Ald. L. A. LAPOINTE, moved, seconded by Ald. ROBINSON,

That said report be received and that a copy thereof be transmitted to Ald. Martin.

Moved in amendement by Ald. MARTIN, seconded by Ald. VANDELAC,

That the Board of Commissioners be respectfully requested to give instructions to the officials of the City to discontinue closing water to certain ratepayers, as the Medical Health Officer declares that this practice may